

LES ASA FAMILIALES

	LIEN DE PARENTE	STATUT DE L'AGENT	MODALITES D'OCTROI ET DUREE MAXIMALE		POSSIBILITE DE FRACTIONNEMENT	DELAIS DE ROUTE	JUSTIFICATIF A FOURNIR
			DE PLEIN DROIT	SOUS RESERVE DE NECESSITE DE SERVICE			
<b>MARIAGE</b>	De l'agent lui-même	Salarié	4 jours	1 jour	NON	OUI	Fiche familiale d'état civil ou pièces équivalentes
		Fonctionnaire		5 jours			
<b>CONCLUSION D'UN PACS</b>	De l'agent lui-même	Salarié et fonctionnaire		5 jours	NON	OUI	Déclaration au greffe du tribunal
<b>MARIAGE</b>	D'un enfant	Salarié	1 jour		NON	OUI	Fiche familiale d'état civil ou pièces équivalentes
		Fonctionnaire					
<b>DECES</b>	Conjoint, concubin, partenaire PACS, enfant.	Salarié	2 jours	1 jour	OUI	OUI	BULLETIN DE DECES
		Fonctionnaire		3 jours			
	Père, mère, grands parents, frère, sœur, parents, conjoints	Salarié	1 jour	2 jours	OUI	OUI	
		Fonctionnaire		3 jours			
<b>NAISSANCE ADOPTION</b>	enfants légitimes, enfants naturels sous conditions	Salarié et fonctionnaire	3 jours		OUI	NON	Acte de naissance / bulletin d'adoption
<b>MALADIE TRES GRAVE D'UN PROCHE</b>	Conjoint, Partenaire PACS, père, mère, enfant	Salarié et fonctionnaire		3 jours	OUI	OUI	Certificat médical avec mention obligatoire "présence indispensable de l'agent"
<b>HOSPITALISATION D'UN PARENT PROCHE</b>	Conjoint, Partenaire PACS, père, mère, enfant	Salarié et fonctionnaire		Dans la limite d'1 jour si au moins une nuit à l'hôpital	NON	OUI	Certificat d'hospitalisation
<b>ACCOMPAGNEMENT D'UN PARENT PROCHE EN CONSULTATION MEDICALE</b>	Conjoint, Partenaire PACS, père, mère, enfant	Salarié et fonctionnaire		Aménagement de vacation sans réduction d'horaires	NON	NON	Certificat médical
<b>SOINS OU GARDES D'ENFANTS</b>	Soins d'enfant de moins de 16 ans ou garde d'enfant de moins de 12 ans	Salarié et fonctionnaire	1 fois les obligations bedomadaire + 1jour/an ( X 2 si agent seul, ou conjoint inscrit ASSEDIC ou aucune ASA)		OUI (en 1/2 journée)	NON	Certificat médical mentionnant la nécessité de la présence indispensable du père ou de la mère